



PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Préfecture

Secrétariat général

Direction des collectivités
territoriales et de la
coordination
interministérielle

Bureau de la coordination
interministérielle

Secrétariat de la CDAC

EXTRAIT DE DECISION

Réunie le 5 février 2019, la commission départementale d'aménagement commercial de la Haute-Saône a rendu un avis défavorable sur la demande de permis de construire valant autorisation commerciale déposée par la SAS NOIDIS en vue de la création d'un drive de 5 pistes à l'enseigne E. LECLERC, à VESOUL.